

POLITIQUE

politique.union@sonapresse.com

Covid-19 : le Premier ministre en conclave à l'Assemblée nationale

JULIEN Nkoghe Bekale, qu'accompagnaient plusieurs membres de son gouvernement, a eu une séance de travail avec Faustin Boukoubi et quelques-uns de ses collègues de l'Assemblée nationale, hier, au siège provisoire de cette institution. A l'ordre du jour : essentiellement la perspective de nouvelles mesures à prendre dans le cadre de la lutte contre le Covid-19 au Gabon.

O. N.
Libreville/Gabon

DANS le cadre du combat contre la pandémie à coronavirus dans notre pays, une séance de travail a eu lieu hier à l'Assemblée nationale. Y prenaient part, le président de ladite institution, Faustin Boukoubi, quelques députés, le Premier ministre, Julien Nkoghe Bekale, ainsi que plusieurs membres de son gouvernement, notamment les ministres de l'Economie, de la Santé, de la Fonction publique et du Commerce...

L'ordre du jour de ce tour de table portait sur de nouvelles mesures que l'Exécutif envisage

dans le cadre de la lutte contre cette pandémie qui se développe progressivement dans notre pays. Cela en dépit des premières décisions prises depuis qu'un premier cas a été enregistré au Gabon. Le chef du gouvernement et les membres de son équipe ont donc dévoilé la nature des dites mesures aux députés. Histoire de recueillir également leurs appréciations et autres propositions éventuelles.

Ces nouvelles mesures devront impacter plusieurs secteurs (économie, commerce, social, etc.). C'est pourquoi, conscient de la place de l'Assemblée nationale en tant que représentant du peuple, le gouvernement a jugé bon, à juste titre, de solliciter le soutien de ses membres pour la mise en

place des dites mesures...

Il faut souligner que la Chambre des députés fait partie des institutions qui ont vite pris la mesure de la gravité de la pandémie. C'est dans cette logique que plusieurs précautions ont été prises en interne par Faustin Boukoubi et les siens. Entre autres : la mise en place d'une cellule de veille, la suspension des réunions, l'annulation des missions à l'extérieur, etc. Récemment encore, le président de l'Assemblée nationale a fait publier une communication dans laquelle il sensibilisait sur le Covid-19. Tout en saluant la détermination, dans ce combat, du président Ali Bongo Ondimba (lire l'Union du week-end dernier).



Photo: Sylvain MAGANGA

Au premier plan, le président de l'Assemblée nationale, Faustin Boukoubi, et le Premier ministre Julien Nkoghe Bekale.

Le PDG se réjouit de la gestion de la crise

F. M. MOMBO
Libreville/Gabon

LE Parti démocratique gabonais (PDG) a félicité et encouragé le président de la République, Ali Bongo Ondimba, par ailleurs président dudit parti, pour sa détermination à épargner le Gabon et son peuple du coronavirus. C'était à l'occasion d'un point de presse donné par un de ses porte-parole, Junior Xavier Ndong Ndong, par ailleurs conseiller du "distingué camarade président" auprès du secrétaire général du parti. Occasion pour lui de souligner : "Même si d'autres actions et mesures plus strictes pourraient être nécessaires, celles qu'il a déjà engagées, notamment la mise à disposition des stocks de matériels de prévention sur toute l'étendue du territoire, rassurent, apaisent et sécurisent effectivement les populations gabonaises". En tant que soutien important du chef de l'Etat, le PDG approuve sans réserve les actions et mesures en cours dans le combat contre le Covid-19, les encourage et les soutient fermement. Tout comme il se réjouit de la bonne

application des dites actions et mesures présidentielles par le gouvernement.

Le PDG souscrit parfaitement à la mesure relative au confinement partiel et à l'ensemble des autres dispositions touchant l'éducation, le transport, la sécurité, la gestion de stocks dans les grandes surfaces, le matériel médical de prévention pour les personnels de santé et la population, la distribution d'eau dans les quartiers sous-intégrés, etc. Par ailleurs, le PDG adresse à la population gabonaise ses félicitations quant au respect des dites mesures, et l'exhorte à continuer à les respecter. Selon son porte-parole, ce n'est qu'à ce prix que nous sortirons vainqueurs de ce combat contre cet ennemi invisible.

Sur le plan purement politique, le parti au pouvoir se félicite de "l'Union sacrée et de la solidarité nationale" autour du numéro un gabonais dans cette lutte. De même, le PDG remercie les personnalités et les leaders d'opinion engagés dans cette bataille. Non sans appeler les uns et les autres à taire les querelles politiques en ces moments de crise.

Le gouvernement autorise le rapatriement des expatriés

Yannick Franz IGOHO
Libreville/Gabon

L'EPIDEMIE à coronavirus perturbe gravement le cours normal de la vie. Au Gabon, pour limiter la propagation du virus, le gouvernement a, pour ainsi dire, pris des mesures drastiques dont la suspension des vols et aires transports. Une mesure préjudiciable à de nombreux expatriés. Aussi le gouvernement via, son ministre des Affaires étrangères, Alain-Claude Bilie-By-Nze, a-t-il décidé de revoir sa copie en autorisant certains vols. "Le gouvernement de la République, saisi par des États étrangers et des partenaires, a autorisé, à titre exceptionnel, l'opération de certains vols en vue de procéder au rapatriement dans leurs pays des résidents qui le désirent. Ces vols exceptionnels ne se feront qu'à la demande des États, en respect des conventions internationales sur le rapatriement,



Photo: F. M. MOMBO/L'Union

Le ministre des Affaires étrangères vient d'annoncer le rapatriement, sous certaines conditions, des expatriés bloqués au Gabon.

du droit du Gabon à protéger sa population", indique le patron de la diplomatie gabonaise.

Un rapatriement qui obéira à certaines conditions. "Ainsi, 72 h avant chaque départ, une liste comportant l'identité des candidats au départ, leurs numéros de passeports, de carte de séjour, de même que leurs e-mails et numéros de téléphone dans leurs pays

de destination, sera fournie aux autorités gabonaises", précise le ministre des Affaires étrangères. Les arrivées et départs n'auront lieu que de jour et le personnel navigant ne sera pas autorisé à débarquer des avions. Et Alain-Claude Bilie-By-Nze de rajouter : "(...) Il est demandé aux candidats au départ de remplir un formulaire comprenant l'identité et les coordonnées des personnes avec lesquelles elles auraient été en contact durant les 21 jours précédant leur départ". Et de souligner que 433 compatriotes actuellement répartis dans 17 pays à travers le monde sont bloqués à l'extérieur en raison du Covid-19. Aussi le gouvernement a décidé d'apporter une assistance consulaire et une aide financière à ces derniers tout en affirmant que : "le montant et les modalités de cette aide seront communiqués une fois que les arbitrages auront été faits par le gouvernement de la République".